

Des logiques d'expertises différentes: carton rouge à la Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux (FIRPS).

Les politiques patronales et gouvernementales menées ces dernières années ont des conséquences très néfastes sur la santé des salariés. Pressions, violences au travail, organisations du travail pathogènes ont pour conséquences la progression de souffrances notamment psychiques. D'un côté, des millions de chômeurs et de salariés précaires souhaiteraient travailler, et de l'autre les Directions d'Entreprises privées et publiques multiplient les restructurations et développent des organisations du travail qui intensifient le travail. "Lean management", "Méthodes Kaisen", "Benchmarking"... les mots issus du vocabulaire anglo-saxon ou japonais fleurissent avec des promesses de "qualité totale" et de prise en compte du "facteur humain"... On connaît aujourd'hui l'ampleur des conséquences de ces politiques.

Dans ce contexte, avec le soutien actif du ministère du travail, une Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux (FIRPS) a été créée en novembre 2010 par des cabinets qui travaillent depuis des années à vendre de la gestion des effets du stress aux entreprises. Il ne s'agit pas, pour ce type d'"experts" d'adapter le travail (et les méthodes de travail) à l'homme (comme le stipule le code du travail) mais au contraire d'être au service des Directions pour accompagner les restructurations et "gérer" les tensions. Comme l'indiquait le texte de création de cette fédération, il s'agit pour elle notamment de "*s'inscrire dans une démarche prenant en considération la santé des salariés et la performance des entreprises*". Les propositions de ces cabinets comportent essentiellement des mesures culpabilisantes et individuelles pour les salariés. Clients et prestataires des grandes entreprises ce sont d'abord les logiques de performances financières de celles ci qui sont prises en compte par les membres de la FIRPS... Créer une fédération spécialisée dans le domaine des Risques Psychosociaux relève d'une conception étroite et très discutable des liens qui existent entre le travail et la santé des salariés. Proposer des interventions spécialisées dans ce domaine et isoler les Risques Psychosociaux en tant que catégorie distincte des autres risques professionnels, n'est pas acceptable.

Du point de vue de Solidaires, seule une démarche globale d'analyse de l'organisation du travail permet de s'attaquer aux causes véritables de la détérioration des conditions de travail et d'emploi et d'avoir des propositions pertinentes en matière de prévention. La création d'un "label" d'intervenants RPS n'est donc pas une bonne nouvelle pour les salariés et leurs représentants. C'est une initiative commerciale et pro patronale qui va à l'encontre des intérêts des salariés. Les interventions sur ces questions représentent des enjeux financiers et la création de la fédération a pour objectif premier de capter le marché de la santé psychique au travail.

Au cours du premier trimestre 2011, certains cabinets agréés pour les expertises, décidées par les CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) ont décidé de rejoindre cette fédération en justifiant qu'il y a de la place pour "différentes approches en matière de prévention des RPS".

L'Union Syndicale Solidaires condamne ce choix qui banalise les pratiques de cabinets dont nous combattons l'approche. Les questions de santé au travail nécessitent aujourd'hui une approche globale. Les risques psychiques sont engendrés par les organisations du travail et les méthodes de gestion des entreprises ainsi que des administrations. Nous voyons donc mal comment les logiques d'accompagnement et de mises en œuvre des restructurations et des réorganisations décidées par les entreprises et administrations pourraient cohabiter avec des logiques qui doivent mettre en lumière les origines et les causes des situations et leurs conséquences sur les salariés.

L'union syndicale Solidaires:

- ne cautionne pas la création d'une Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux (FIRPS)
- reste attachée au seul agrément pour les experts des CHSCT
- appelle ses équipes syndicales à prioriser la désignation d'experts dans les CHSCT qui travailleront en toute indépendance de cette fédération.

Adopté au bureau national à Paris le 3 novembre 2011.